



PROGRAMME DE FORMATION

CATÉGORIE : MÉDICAL

VERSION : 26 FÉVRIER 2026
TAUX DE RÉUSSITE : 65%
TAUX DE SATISFACTION : 90%

PUBLIC CONCERNÉ

INFIRMIERS

PREREQUIS

ÊTRE DIPLÔMÉE DE SA PROFESSION

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS
INSCRIRE À CETTE FORMATION EN NOUS
CONTACTANT DIRECTEMENT PAR :
- MAIL : CONTACT@ERUDITNOVATION.COM
- SITE INTERNET : FORMULAIRE CONTACT
- TÉLÉPHONE : 09 70 70 83 80

L'ACCÈS À LA FORMATION AURA LIEU 14
JOURS APRÈS LA DATE DE SIGNATURE
DE VOTRE CONVENTION DE FORMATION

DURÉE

HEURES : 12H
ACCESSIBLE DE 24H À 1 MOIS SUR LA
PLATEFORME 360 LEARNING

PROFIL FORMATEUR

INFIRMIER DIPLÔMÉ D'ÉTAT
DU DE DIABÉTOLOGIE PRATIQUE
DU EN THÉRAPIES COGNITIVES ET
COMPORTEMENTALES
DIPLÔME D'HYPNOSE ERIKSONIENNE
ET THÉRAPIES BRÈVES

TARIF

300€ HT*

- PRISE EN CHARGE**
- INDEMNISATION***

ERUDIT NOVATION

21 RUE DE COURCELLES 51100 REIMS
SIRET : 92026754900011
SITE : WWW.ERUDITNOVATION.COM
CONTACT@ERUDITNOVATION.COM
07 45 89 24 98

LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS : «LES SOINS INFIRMIERS ET LEUR COTATION»

ORIENTATION FIF-PL : S05-020 - LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES
ACTES PROFESSIONNELS : «LES SOINS INFIRMIERS ET LEUR COTATION»
(SOUS RÉSERVE DE PUBLICATION PAR LE FIF-PL)

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

LA NOMENCLATURE EST INDISPENSABLE À L'EXERCICE QUOTIDIEN
DES INFIRMIERS LIBÉRAUX, CAR ELLE PERMET LA FACTURATION
DES ACTES DE SOINS. NÉANMOINS, ELLE RESTE COMPLEXE À
APPRÉHENDER ET LES AVENANTS 6 ET 8 VIENNENT AJOUTER DES
SOURCES DE QUESTIONNEMENT.
L'OBJECTIF DE CETTE FORMATION EST DE PERMETTRE AUX IDEL DE
CONNAÎTRE LES DIFFÉRENTS COTATIONS DISPONIBLES POUR
FACTURER LEURS SOINS, AVEC TACT ET MESURE ET DANS LE
RESPECT DE LA PERTINENCE DES ACTES.
CETTE FORMATION DONNERA LES EXPLICATIONS NÉCESSAIRES SUR
TOUS LES ARTICLES DE LA NGAP, EN PARTICULIER LES
COTATIONS DE SOINS COMPLEXES OU MULTIPLES (PERFUSIONS,
SOINS SPÉCIALISÉS, PRADO, ETC...)
ELLE PERMETTRA ÉGALEMENT DE DÉCOUVRIR TOUTES LES
NOUVEAUTÉS LIÉES À LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS
DÉPENDANTS ET À L'ORGANISATION DES NOMBREUX ACTES DE
SURVEILLANCE NOUVELLEMENT CRÉÉS.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LES APPRENANTS SERONT CAPABLES
DE :

- RAPPELER L'HISTOIRE DE LA PROFESSION ET DE LA NGAP
- DÉFINIR LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA NGAP
- EXPLIQUER LE CONTENU DU CHAPITRE I DU TITRE XVI SOINS
INFIRMIERS DE LA NGAP
- DÉCRIRE LES ACTES DU CHAPITRE II DE LA NGAP
- DISTINGUER LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES LIÉES À
L'UTILISATION DE LA NGAP

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- VIDÉOS
- POWER POINT
- ANNEXES
- FORUM DE DISCUSSION
(AVEC LES FORMATEURS
ET LES APPRENANTS DE
LA MÊME SESSION)

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- QCM PRÉ-TEST ET POST-TEST
- QCM
- VRAI / FAUX
- CAS CLINIQUE
- AUDIT CLINIQUE
- TEXTE À TROU
- CHOIX UNIQUE
- QUESTION ORDONNÉE
- ASSOCIATION

FORMAT

- EPP : EVALUATION DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES
- GESTION DES RISQUES
- PROGRAMME INTÉGRÉ
- FORMATION CONTINUE
- PRÉSENTIEL
- E-LEARNING
- CLASSE VIRTUELLE
- MIXTE

NOS FORMATIONS PEUVENT ÊTRE ADAPTÉES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.
NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP EST À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ
SUR VOTRE PROJET DE FORMATION ET POUR METTRE EN PLACE LES ÉVENTUELS AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES À PRÉVOIR.
CONTACTEZ NOTRE RÉFÉRENT HANDICAP MR RAULET DUPONT DIMITRI, À L'ADRESSE SUIVANTE CONTACT@ERUDITNOVATION.COM POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUE.

*PRIX NET DE TAXE, EXONÉRÉ DE TVA - ART. 261.44 A DU CGI

**DANS LA LIMITE DE VOS CRÉDITS DISPONIBLES ANNUEL (VOIR FIFPL.FR) SI PLUS DE DISPONIBILITÉ, LE
FINANCEMENT SE FERA PERSONNELLEMENT PAR LE BÉNÉFICIAIRE

***NON ÉLIGIBLE DANS LE CADRE DU FIF-PL

LISTE DES SESSIONS

DATES	LIEU
JANVIER ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 JANVIER AU 31 JANVIER	A DISTANCE
FÉVRIER ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 FÉVRIER AU 28 FÉVRIER	A DISTANCE
MARS ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 MARS AU 31 MARS	A DISTANCE
AVRIL ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 AVRIL AU 30 AVRIL	A DISTANCE
MAI ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 MAI AU 31 MAI	A DISTANCE
JUIN ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 JUIN AU 30 JUIN	A DISTANCE
JUILLET ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 JUILLET AU 31 JUILLET	A DISTANCE
AOÛT ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 AOÛT AU 31 AOÛT	A DISTANCE
SEPTEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE	A DISTANCE
OCTOBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 OCTOBRE AU 31 OCTOBRE	A DISTANCE
NOVEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 20 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE	A DISTANCE
DÉCEMBRE ACCÉSSIBILITÉ : DU 21 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE	A DISTANCE